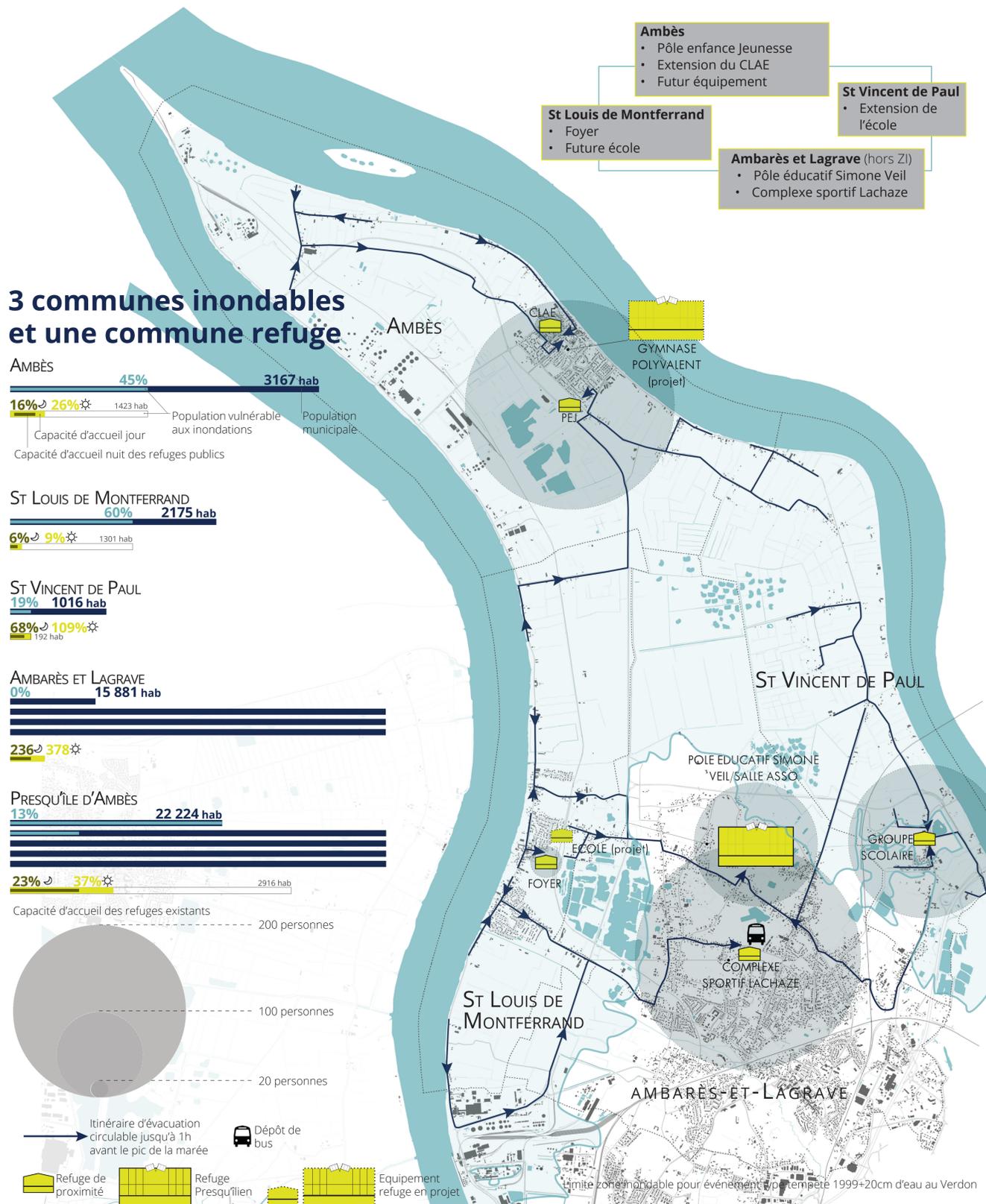


LA PRESQU'ÎLE D'AMBÈS ANTICIPE LE RISQUE INONDATION



3 communes inondables et une commune refuge

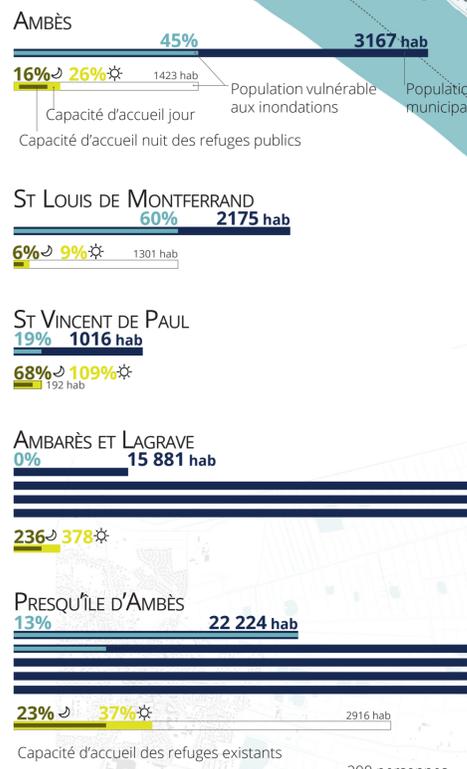
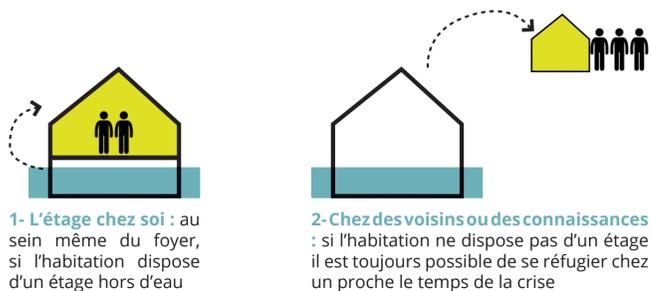


Schéma directeur des zones refuge

Données INSEE 2015 - Etude vulnérabilité Artelia 2017 - Etudes AEI-Artelia-ER amp 2018



1- L'étage chez soi : au sein même du foyer, si l'habitation dispose d'un étage hors d'eau

2- Chez des voisins ou des connaissances : si l'habitation ne dispose pas d'un étage il est toujours possible de se réfugier chez un proche le temps de la crise

3- L'équipement de proximité : c'est un petit équipement local qui permet de répondre au besoin minimum d'une mise à l'abri des personnes à proximité.

4 - L'équipement refuge : spécifiquement conçu ou adapté pour accueillir du public à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, dans des conditions optimales.

Critères de vulnérabilité

- Population résidente
- Pour l'habitat isolé : plus d'1 m de hauteur d'eau en cas d'inondation, sans étage
- Pour les centre-bourgs : habitat inondé sans étage sans critère de hauteur d'eau
- Événement de référence : tempête 1999+60 cm d'eau au Verdon sans défaillance des protections

Accepter l'inondation et développer un pôle d'équilibre

Le risque inondation conditionne le développement de 20 des 28 communes de la Métropole, et notamment le territoire de la Presqu'île d'Ambès, entièrement inondable et relativement isolée par sa géographie de plaines et de marais, à la confluence de la Garonne et de la Dordogne sans liaison vers les autres rives.

Cependant, la volonté de **ne pas geler les zones inondables, territoires d'équilibre de la métropole**, et de penser positivement leur fonction et leurs usages, implique une adaptation des territoires impactés et l'adoption de nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion.

Des **stratégies résilientes** sont mises en place à **différentes échelles** : l'ensemble du territoire métropolitain est protégé par un système de **digues**, et afin d'anticiper des débordements lors de fortes tempêtes, la philosophie d'aménagement est **d'accepter la présence de l'eau en limitant les dommages pour les biens et les personnes**, en concevant (entre autres mesures) des **bâtiments adaptés** avec des planchers construits au-dessus des plus hautes eaux envisagées lors d'une inondation majeure. C'est une des mesures phares du **Plan de prévention des risques inondation (PPRI)**, en cours d'actualisation.

En sus, pour les territoires isolés comme la Presqu'île d'Ambès, avec un important nombre de personnes vulnérables (estimation de 2900 habitants), il est proposé un **réseau de refuges publics** à rejoindre au moment de l'alerte en amont de l'inondation, dans le cas d'absence de solution alternative. Ces refuges sont localisés dans des **équipements publics** comme des écoles ou équipements sportifs, qui pourront **fonctionner de manière autonome pendant l'inondation** même en cas de coupure des réseaux (routes, eau, électricité...).

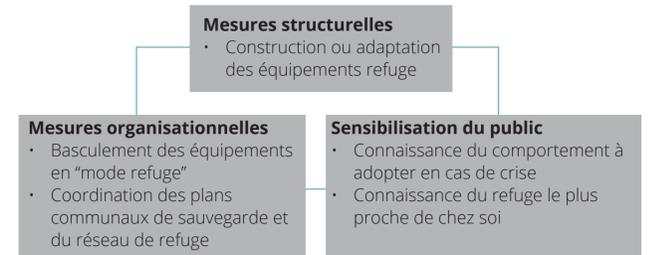
Principes de base du refuge

- **Multifonctionnalité** et **réversibilité d'usage**
- **Résilience** du bâtiment et amélioration de la situation hydraulique locale
- **Accessibilité** et **autonomie** de fonctionnement pendant l'inondation
- Support à la **gestion de crise** et mise en réseau

Etapes d'utilisation du refuge

1. **Alerte météorologique** d'une inondation transmise aux autorités
2. Mise en route de la **cellule de crise municipale, en réseau** avec les autres cellules du territoire
3. Préparation des équipements à **basculer en "mode refuge"** (générateurs, matériel temporaire, éventuels éléments de protection du bâtiment...)
4. **Alerte des populations** concernées et organisation de **navettes**
5. **Accueil** dans l'équipement refuge avant et pendant l'inondation (pour "laisser passer la vague")
6. Re-basculement de l'équipement en **"mode courant"** et éventuelle cellule post crise

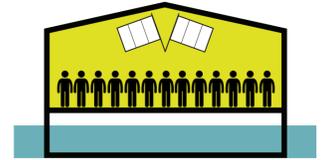
3 domaines à coordonner



L'objectif premier d'un refuge est d'offrir à chaque habitant la sécurité et la possibilité de s'abriter temporairement de la montée des eaux. Le phénomène d'inondation fluvio-maritime, de par son caractère régulier (pic de la marée), permet de prévenir les habitants suffisamment tôt pour qu'ils puissent prendre des dispositions de mise en sécurité.

4 niveaux de refuge

L'ÉCOLE REFUGE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL



Les ajouts au projet de base

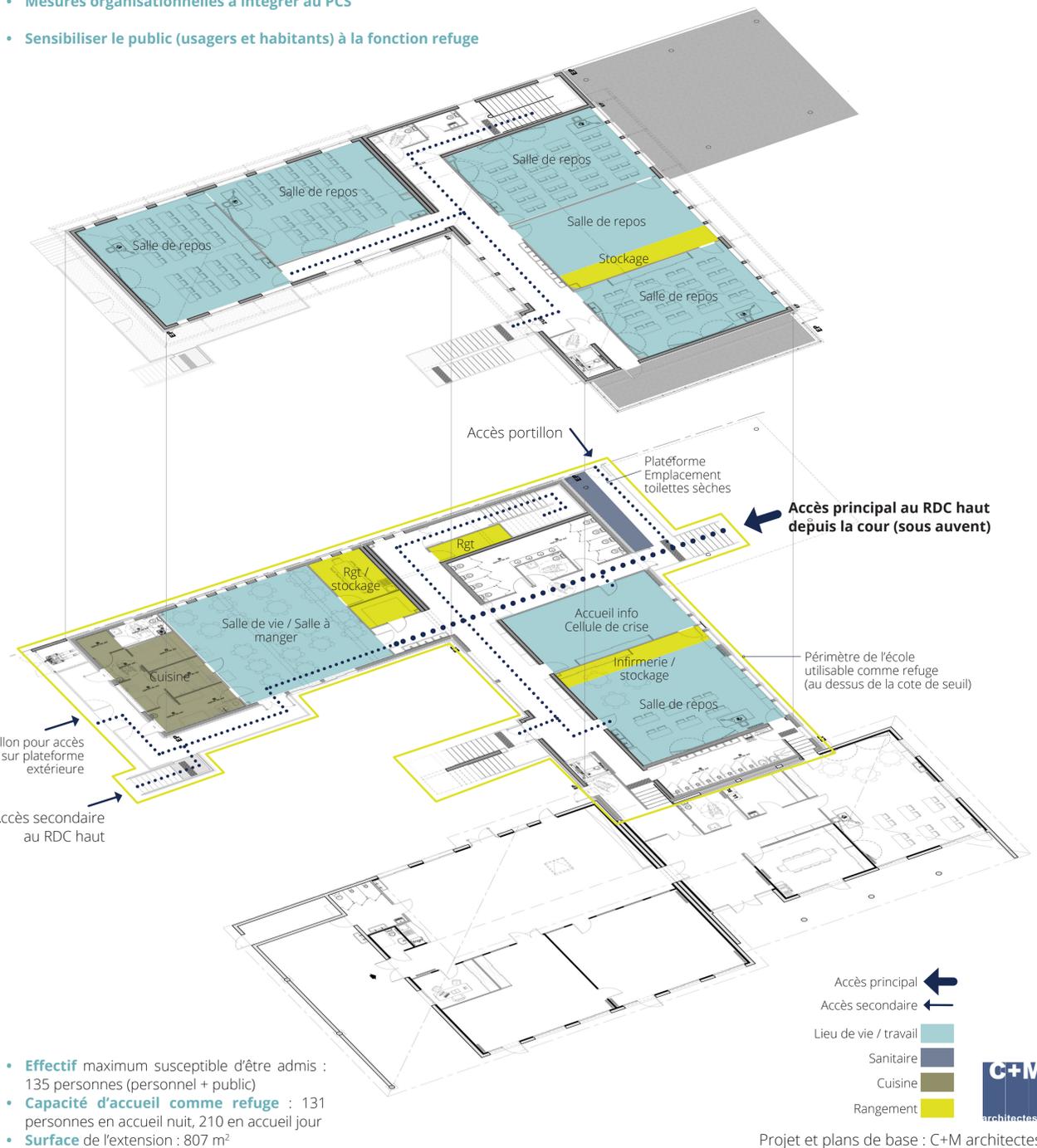
- **Mesures structurelles :**
 - Isolement de l'installation électrique dans l'extension pour maintien du fonctionnement en cas de coupure générale
 - Mise en place d'un groupe électrogène sur le toit du nouveau bâtiment
 - Création d'un système de chauffage électrique complémentaire dans les salles d'accueil
 - Création d'un palier en façade sur cour pour recevoir des toilettes sèches
 - Création d'une ouverture dans la salle dédiée à la gestion de crise (dortoir maternelle en temps normal)
- **Mesures organisationnelles à intégrer au PCS**
- **Sensibiliser le public (usagers et habitants) à la fonction refuge**

Adapter une école en refuge en cas d'inondation

La commune de **St-Vincent-de-Paul ne disposait pas de refuge** jusqu'à présent. L'extension de l'école, avec des planchers à la cote de seuil, est l'opportunité de création d'une zone refuge en cas d'inondation.

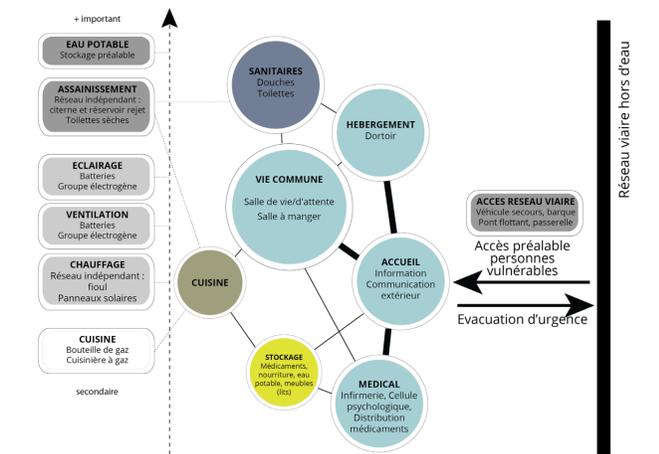
L'équipement école-refuge se veut **polyvalent**, avec la fonction refuge occupant des locaux ayant une autre utilité en temps normal (salles de classe, salle à manger...), mais nécessitant tout de même certaines **spécificités de conception pour une autonomie du bâtiment pendant la crise**, en raison d'une probable coupure des réseaux (eau, électricité, sanitaires, téléphone).

L'accès à l'école pendant l'inondation se fera sur le côté Est, avec des hauteurs d'eau moins importantes (<50 cm par rapport à 1 à 2m aux abords ouest et nord). Cet accès temporaire est facilité par une plateforme aggrandie qui servira également d'accueil de toilettes temporaires

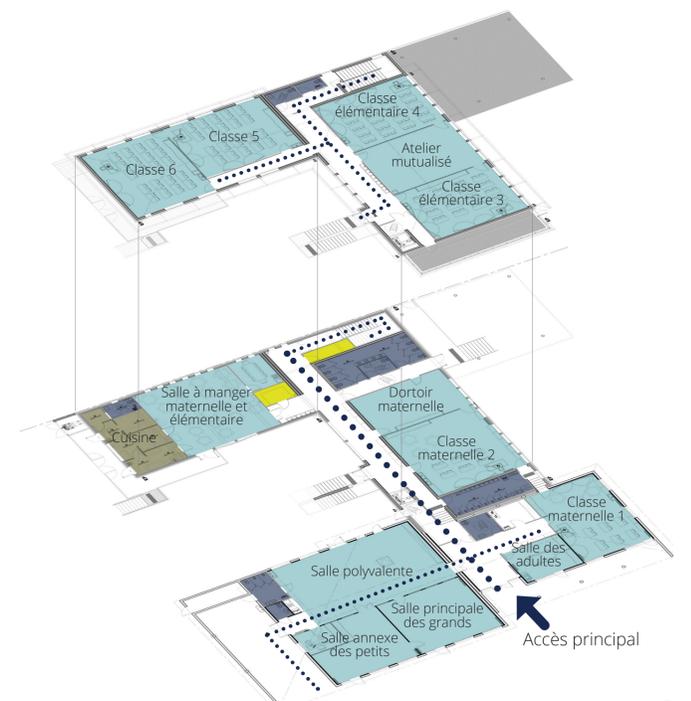


- **Effectif** maximum susceptible d'être admis : 135 personnes (personnel + public)
- **Capacité d'accueil comme refuge** : 131 personnes en accueil nuit, 210 en accueil jour
- **Surface** de l'extension : 807 m²

Fonctionnement de l'école en "mode refuge"



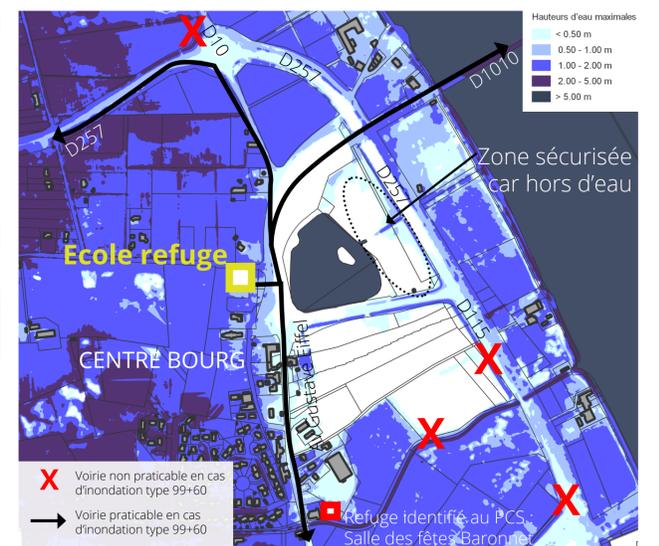
Fonctions d'un refuge



Fonctionnement en temps normal



Une école-refuge transparente à l'eau avec plateforme d'accès



Simulation des hauteurs d'eau